

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2021

**CD20211027_36
id. 5984**

Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SÉCURITÉ DE L'EHPAD DE
BEAUMONT DE LOMAGNE**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Département a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour les personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le directeur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes public de Beaumont de Lomagne, pour les 2 sites « Les Cordeliers » et « Daudignon », sollicite une aide départementale de 19 019 € en vue de réaliser divers travaux de sécurité et de mises aux normes, ainsi que des travaux de modernisation du système de téléphonie et d'appel malade.

Le coût des travaux s'établit à 95 095 € TTC, répartis comme suit :

- travaux de sécurité	53 188 €
- système de téléphonie-appel malade	<u>41 907 €</u>
- Total TTC	95 095 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FAMEPA	19 019 €
- autofinancement	<u>76 076 €</u>
- Total TTC	95 095 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, habitat,

Vu l'avis de la commission des finances, personnel, affaires générales,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, et au titre de la politique liée au fonds d'aide à la modernisation des établissements pour les personnes âgées, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 19 019 € à l'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes public de Beaumont de Lomagne pour les 2 sites « Les Cordeliers » et « Daudignon » pour des travaux de sécurité et de mises aux normes ainsi que des travaux de modernisation du système de téléphonie et d'appel malade, prélevé sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice en cours et imputé à l'article 204142 sous fonction 538 (PAEM-SDB 00812).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL